

AU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations d'un Conseil municipal sont publiques. Toute personne qui le souhaite peut assister aux débats sans toutefois intervenir. Les conseillers municipaux de Hesse se réunissent en général le vendredi soir, sous la présidence du Maire. Vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie pour connaître la date de ces réunions. Chaque compte-rendu des délibérations du Conseil municipal est affiché sur les panneaux officiels d'affichage ou peut être consulté en mairie sur simple demande. Le texte qui suit n'est constitué que des extraits les plus significatifs des délibérations.

RÉUNION DU 28 JUIN 2013

● Rapport annuel sur la qualité de l'eau

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport annuel sur le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement.

● Transfert de la compétence Tourisme et Office du Tourisme Intercommunal à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre

Le Maire expose au C.M. les éléments suivants :

La réglementation concernant le classement des Offices du tourisme va évoluer le 1^{er} janvier 2014 avec la création de trois catégories. Cette modification s'accompagne d'une volonté de développement basée sur les axes suivants :

- Compétences, professionnalisation, organisation, qualité, ingénierie, expertise.
- Ressources et moyens, finances, outils de promotion, accueil, proximité terrain, animation des acteurs.
- Offres et services, en qualité et en quantité.
- Image et notoriété, lisibilité, identité, rayonnement hors territoire.

Il est important et nécessaire d'offrir aux touristes une meilleure qualité de service dans un contexte fortement concurrentiel, de parvenir à un maillage équilibré et complet des territoires en offices de tourisme, d'optimiser les dépenses par la mutualisation des moyens et d'assurer une promotion performante du territoire.

Le développement économique de notre territoire est majoritairement lié au tourisme, fluvial, vert, patrimonial et industriel. Les partenariats avec l'Etat, la Région et le Conseil Général, l'Europe, seront fortement conditionnés par l'implication et l'action des structures intercommunales dans cette démarche qualitative et volontariste. C'est pourquoi le Maire propose au C. M. de transférer la compétence tourisme à compter du 1^{er} juin 2013 à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre, comme suit :

2^{ème} groupe de compétences : Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

Promotion du tourisme de l'aire géographique de la communauté de communes de la vallée de la Bièvre

- Développement des activités de tourisme et de loisirs
- Réalisation, gestion et entretien d'infrastructures touristiques dépassant le cadre communal et sur réserve foncière communautaire
- Etudes et réalisations de structures d'hébergement touristique : gîtes ou habitations légères de loisirs sur réserves foncières communautaires
- Mise en place d'une signalétique touristique dont l'intérêt dépasse le cadre communal

Compétence facultative : nouvelle compétence tourisme :

Création d'un Office de Tourisme Communautaire qui assurera les missions suivantes :

- Accueil et information
- Promotion touristique du territoire
- Commercialisation de produits touristiques
- Animation et accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire
- Conduite de missions d'accompagnements techniques concourant au développement sur le territoire communautaire, d'actions et de projets touristiques publics ou privés

- Exploitation d'équipements touristiques jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique

Le C.M. vote à l'unanimité le transfert de la compétence tourisme et Office du tourisme intercommunal à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre.

● **Accueil périscolaire**

Le C.M. décide de reconduire le service périscolaire, pour une année à compter de la rentrée de septembre 2013. L'accueil périscolaire est renouvelé pour une année complète, jusqu'en juillet 2014.

Le poste de la directrice est également reconduit pour un an à compter du 01/09/2013.

Révisions des tarifs du périscolaire

Le C.M. approuve les nouveaux horaires et tarifs du service périscolaire qui seront applicables à partir du 03/09/2013.

● **Création d'un emploi**

Compte tenu de la démission d'un agent, il convient de créer un poste pour l'école maternelle (service scolaire). Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet, pour l'école maternelle, à compter du 01/09/2013.

Le C.M., après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire.

● **Décision du Maire - Acquisition de matériel informatique pour l'école primaire**

Le Maire expose au C.M. qu'il a fait suite à la demande de l'école primaire. Il a décidé l'acquisition :

- d'un ordinateur portable pour un montant de 369 € HT ;
- d'un visualiseur pour le système de projection interactif pour un montant supplémentaire de 209,03 € HT.

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2013

● **Tarifs pour la location de la salle polyvalente - Cours de zumba**

Le C.M. décide de louer la salle polyvalente à l'association « Dansezzen », et fixe le tarif de location à 350 € pour la période allant du 01/09/2013 au 31/08/2014.

Ce tarif comprend l'utilisation de la salle polyvalente, à raison d'une fois par semaine, le jeudi de 18h30 à 21h30, dans le cadre de son activité de cours de danse.

Si l'association désire louer la salle pour organiser des manifestations, elle devra réserver la salle et s'acquitter des redevances suivantes, selon le cas :

- organisation d'une soirée dansante : 385 € (dont charges 110 €, location 255 €)
- organisation d'une animation (stage, soirée « zumba », loto, concours de belote, etc...), ou d'un repas d'association : 330 € (dont charges 110 €, location 220 €).

Le C.M. entérine la convention de location signée avec l'association.

● **Adhésion à la convention de participation-Protection sociale complémentaire-Risque prévoyance**

Le Maire propose à l'assemblée :

- de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la Commune de Hesse en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par le Centre de Gestion de la Moselle pour le compte de la collectivité pour les garanties : incapacité temporaire de travail + invalidité (Garantie 2) ;
- de fixer le niveau de participation à 14 € par mois net.

Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet.

Le C.M., après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les modalités ainsi proposées.

● **Conventions de location des logements se trouvant au-dessus de la mairie**

Concernant la location des logements situés au « 06 Bis Impasse des Ecoles » au-dessus de la mairie, le C.M. décide de maintenir les loyers à 450 € par mois, avec une caution de 450 €.

Une provision de 50 € par mois sera également demandée aux locataires, pour le chauffage au gaz, avec régularisation en fin d'année.

Le C.M. approuve le modèle de convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal relative à ces deux logements.

● **Convention d'occupation privative du domaine public communal avec la boulangerie de Hesse**

Le Maire expose au C.M. qu'il convient de régulariser, avec la boulangerie, l'utilisation de l'usoir situé à l'arrière du commerce (Rue Haute).

Le C.M. décide d'établir une convention d'occupation privative du domaine public communal à titre précaire et révocable, et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'opération et à signer la convention.

RÉUNION DU 06 DÉCEMBRE 2013

● **Subvention aux associations**

Le Maire fait part au C.M. des demandes de subventions faites par les associations du village.

Après délibération, le C.M. décide d'octroyer une subvention de 130 € pour : l'Association des donneurs de sang ; l'Association des parents d'élèves ; le Club de l'amitié ; les Arboriculteurs ; le Club de peinture ; la Chorale St Laurent ; le club de gym.

- 210 € pour le Cercle pongiste de Hesse-Imling

- 330 € pour l'Amicale des sapeurs pompiers

Le C.M. décide également de voter une subvention de 130 € pour l'Entente sportive de la vallée de la Bièvre.

● **Avis du Conseil municipal de HESSE relatif au projet de modification des limites des cantons du département de la Moselle**

Le C.M. émet un avis défavorable sur le projet de découpage cantonal tel qu'il a été transmis par le Préfet de la Moselle.

● **Avenant – Aménagement des trottoirs de la rue des Vosges**

Le Maire informe le C.M. du procès-verbal de la Commission Communale d'Appel d'Offres concernant les travaux d'aménagement des trottoirs de la rue des Vosges :

Montant de l'avenant : Entreprise STRUBEL 7 506,90 € HT en plus

Le C.M. accepte à l'unanimité la décision prise par la commission et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires aux travaux et l'autorise à effectuer les paiements en résultant.

● **Adhésion de la commune de Schneckenbusch au Syndicat intercommunal de gestion du collège de la Vallée de la Bièvre**

Suite à la demande de la commune de Schneckenbusch (délibération du 06/09/2013) sollicitant l'adhésion au syndicat intercommunal de gestion du collège de la Vallée de la Bièvre, le C.M. émet un avis favorable à l'admission de la nouvelle commune.

● **Rythmes scolaires - Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014 - 2015**

Faisant suite à la réunion du Conseil d'école en date du 15/10/2013, où deux propositions d'horaires avaient été retenues pour la rentrée scolaire de 2014 - 2015, le Maire informe le C.M. qu'il a choisi la proposition suivante :

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI 8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h45

MERCREDI 8h30 – 11h30